

Demande déposée le 29/02/2024

complétée le 27/05/2024

N° DP 57 631 24S0053

Surface de plancher : 0 m²

Par :	SEM Sarreguemines Confluences Habitat
Représenté par :	Monsieur GLATZ Régis
Demeurant à :	3 rue Alexandre de Geiger 57200 Sarreguemines
Pour :	remplacement menuiseries ext par des menuiseries bois à l'identique mais peintes en blanc cassé, mise en place d'une ITE en pignon finition teinte identique à l'existant
Sur un terrain sis à :	39 rue du Bac 57200 SARREGUEMINES
Références cadastrales :	04 0145, 04 0146

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2019, mis en révision le 28 mars 2022 et modifié le 07 novembre 2022,
Et notamment le règlement de la zone Uaa,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02 juin 2014 décidant de soumettre à déclaration préalable les travaux de
ravalement de façade situés dans les zones U et 1AU du Plan Local d'Urbanisme,Vu l'avis favorable avec prescriptions de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 2 en date du
28 juin 2024,**ARRETE****ARTICLE 1 :**Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés sous réserve de respecter les prescriptions, observations, réserves et
recommandations énumérées dans les avis visés ci-dessus et annexés au présent arrêté.

SARREGUEMINES, le 03.07.2024

Le Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
Christian DIETSCH

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 29.02.2024

La présente décision est affichée en mairie à compter du et publiée sur le site internet communal à compter du.....

La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et
L.2131-2 du CGCT le.....